

## **TAXE DE SÉJOUR**

# DÉCLARATION EN LIGNE

#### Accédez à votre Portail Taxe de Séjour : https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/vichycommunaute

#### CONNEXION À L'ESPACE HÉBERGEUR

Connectez-vous à votre espace hébergeur avec : 1. Votre identifiant : adresse mail que vous avez communiquée lors de la déclaration de votre meublé en Mairie 2. Votre mot de passe : transmis par notre service ou

2. **Votre mot de passe** : transmis par notre service ou modifier par vos soins



### TÉLÉ-DÉCLARATION

Mes hébergements en location	Direction des affaires juridiques patrimoniales et fiscales - Vichy Communauté Portai de la Taxe de Séjour
CERFA obligatoire	Extension
Télédéclarer et Payer la Taxe	Salicofonsez vrde halargement. [2020] 2 Rue de la Communază
Historique paiements	Unter a fight the protocol and protocol on scenes on section on concerned and concerned accore durations of components. You note that the protocol and protocol and protocol and accore a concerned accore durates.
Imprimés à télécharger	Période de perception Date éléctamism du 01/01/2018 au 31/08/2018 O
Editer une quittance	Vesifies safe wave discharders per seject Notarte de missip se seject On the set set set set set set set set set se
Nous contacter	Nombro de personnes 🕖 📴 - Nombro de nubles 🧿 -
Date de rose à jour: Septembre 2017	Tartinana 173 6.44 6 17074 0 dart tas additamath Co 6 7 6 Reading State Conception 2 with RNam Charavatan Charavatan

Réalisez votre télé-déclaration uniquement :

1. Après avoir sélectionné votre hébergement et la période concernée, **indiquez le nombre de nuits par séjour, le nombre de personnes** (le nombre de nuitées est calculée automatiquement)

OU, indiquez directement le nombre de nuitées réalisées

2. Cliquer sur ajouter cette déclatation

3. Cliquer sur éditer votre quittance : indiquer la période concernée puis valider

4. Cliquer sur télécharger la demande de paiement

5. Ouvrir la demande de paiement en PDF (bas de page), et autoriser son impression.

Vous pourrez ensuite transmettre la demande de paiement accompagnée de votre chèque de paiement, libellé à l'ordre du Trésor Public à l'adresse indiquée.